

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1908.

COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON AU 2 SEPTEMBRE 1908.

Pétitions sur lesquelles la Commission a statué.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

- | | | |
|----|------|---|
| 1. | 204. | Le Conseil communal d'Arlon émet le vœu : « 1° de
» voir décréter par les Chambres l'instruction obli-
» gatoire au degré élémentaire, de façon à permettre à
» tout Belge d'acquérir les connaissances essentielles
» nécessaires à l'exercice de ses droits de citoyen ;
» 2° de voir se réaliser l'égalité politique par la suppres-
» sion du vote plural et l'application du principe de la
» représentation proportionnelle à tous les degrés. » |
|----|------|---|

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts
et à M. le Ministre de l'Intérieur.*

- | | | |
|----|------|--|
| 2. | 201. | Le Conseil communal de Jumet émet le vœu de voir
les Chambres législatives décréter le suffrage universel
pur et simple à l'âge de 21 ans, avec une année de
résidence. |
|----|------|--|

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et dépôt sur
le Bureau du Sénat pendant la discussion du budget de
ce Département.*

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

3. 198. Le Conseil communal de Trivières émet le vœu que les lois électorales soient revisées comme suit :
- 1° Droit de vote accordé à tous les Belges âgés de 21 ans et ayant six mois de résidence dans la commune ;
- 2° Abolition du vote plural.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et dépôt sur le Bureau pendant la discussion du budget de ce Département.

4. 197. Le Conseil communal de Saint-Gilles émet le vœu de voir les Chambres voter la revision de la loi électorale communale en adoptant le suffrage universel pur et simple et la représentation proportionnelle intégrale.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et dépôt sur le Bureau pendant la discussion du budget de ce Département.

5. 148. Le Conseil communal de Charleroi émet le vœu de voir les Chambres législatives décréter la revision constitutionnelle le plus tôt possible et, à titre subsidiaire, réformer à bref délai tout au moins la loi électorale provinciale et communale dans le sens du suffrage universel pur et simple à 25 ans et un an de résidence, avec application intégrale de la représentation proportionnelle.

Même pétition des Conseils communaux de Court-Saint-Étienne, Trazegnies.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et dépôt sur le Bureau du Sénat pendant la discussion du budget de ce Département.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

6. 207. Le Conseil communal de Schaerbeek émet le vœu :
« 1° de voir le Gouvernement autoriser l'envoi du bétail
» et des moutons américains directement à Bruxelles
» et aux grands centres aux mêmes conditions qu'à
» Anvers et l'envoi des porcs hollandais aux mêmes
» conditions que le bétail hollandais; 2° de voir le
» pouvoir législatif adopter la suppression des droits
» d'entrée sur le bétail. »

Même pétition du Comité central de l'Union des
Bouchers et Charcutiers de Bruxelles et arrondissement.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture.

7. 127. Le Conseil communal d'Anderlecht émet le vœu de
voir modifier la législation sur les inhumations de façon
à autoriser la crémation facultative des cadavres
humains.

Même pétition des Conseils communaux de Gand,
Verviers, La Louvière.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

8. 140. Le Conseil communal de Seraing émet le vœu :
« 1° Que la loi du 10 mai 1900 soit modifiée, afin de
permettre de faire en une seule année le versement de
18 francs dont il s'agit ;
» 2° Que par dérogation à la loi du 16 mars 1865,
organique de la Caisse de retraite, soit supprimée la
limite d'âge pour les versements et l'octroi des pen-
sions, de manière à assurer la pension de vieillesse, dès
qu'elles auront opéré le versement de 18 francs pré-
rappelé, aux personnes qui l'effectueront après l'âge de
65 ans. »

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail
en signalant cette pétition à toute sa bienveillante
attention.*

Numéros du registre des
d'ordre. pétitions.

9. 200. Par pétition datée de Liège, la dame Martin sollicite des secours pour l'aider dans sa position malheureuse.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice avec demande de bienveillant examen.

10. 202. Par pétition datée de Fléron (Liège), le sieur Diric Watrin Kaivers sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir le dégrèvement partiel de la servitude établie sur sa propriété.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

11. 196. Le Conseil provincial d'Anvers émet le vœu de voir l'État décréter l'exécution d'un canal de jonction reliant l'Escaut au Rhin.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.

12. 98. Le nommé Régnault, Henri, détenu à la prison de Louvain, se plaint d'un déni de justice.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

13. 206. Par pétition datée de Bruxelles, le sieur Henri Cattoir, au nom du Comité des ouvriers flamands travaillant à la taille et à la mise en œuvre de la pierre blanche belge et étrangère, tous Belges et domiciliés en Belgique, « supplie le Sénat d'intervenir dans la question de » l'érection du Mont des Arts, compromise par l'acuité » à laquelle est arrivé le conflit entre la pierre bleue et » la pierre blanche. »

Le pétitionnaire estime que ce conflit doit être résolu le plus tôt possible, sous peine de voir une crise désas-

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

treuse éclater dans l'industrie des carrières belges et dans celle du bâtiment en général. Il joint à sa requête une note, accompagnée de divers documents, relative à ce conflit.

Même pétition des sieurs Thys et consorts, patrons et maîtres de l'industrie de la pierre blanche.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.

14. 205. Par pétition datée de Mélin, les sieurs Dumoulin, Boulanger et Lyon, respectivement président, secrétaire et vice-président des ouvriers tailleurs de la pierre blanche, originaires de la région de Jodoigne, Gobertange et des environs, protestent énergiquement contre les revendications, aussi injustifiées que persévérantes des maîtres de carrières du Hainaut, tendant à exclure, à l'avenir, la pierre blanche française de nos monuments.

Les pétitionnaires prient le Sénat de ne pas laisser s'accomplir l'iniquité qui les menace et d'obtenir du Gouvernement l'assurance que rien n'est changé dans ses dispositions à l'égard de l'emploi de la pierre française.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.

15. 208. Le nommé Lecocq, Mathieu, détenu à la prison de Gand, se plaint d'un déni de justice.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

16. 49. L'administration de la Commission des hospices civils de Gosselies émet le vœu que la stabilité du personnel des administrations charitables soit, à bref délai, garantie par la loi, au même titre que celle des emplois communaux.

Même pétition de l'administration du Bureau de bienfaisance de Flamierge.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
d'ordre. du registre des
pétitions.

17. 69. Le nommé Attenelle, détenu à la prison de Saint-Gilles, se plaint itérativement d'un déni de justice.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

18. 216. Le Conseil communal de Gilly :
1° Emet le vœu de voir les Chambres législatives considérer qu'il y a lieu de faire prévaloir le principe de l'égalité politique des citoyens dans l'électorat à tous les degrés ;
2° Réclame le suffrage universel pur et simple, à 21 ans, avec six mois de résidence, pour tous les citoyens belges.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

19. 215. Le sieur Gaston Glorie, géomètre à Hoeylaert, sollicite un emploi dans une administration de l'État.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

20. 213. Le Conseil provincial du Hainaut émet le vœu de voir le Gouvernement mettre à charge du budget de l'État :
1° Les menues dépenses des tribunaux de première instance et de la Cour d'assises ;
2° Les menues dépenses des tribunaux de commerce ;
3° Les menues dépenses des tribunaux de justice de paix et de simple police et fourniture d'imprimés dont ils font usage.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

21. 214. Le Conseil communal de Liège émet le vœu de voir les Chambres législatives reviser, à bref délai, la loi électorale communale dans le sens du suffrage universel pur et simple, à 21 ans et six mois de résidence, avec application intégrale de la représentation proportionnelle.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

22. 212. Le Conseil communal de Thuin émet le vœu de
« voir la ville de Thuin soumise au même régime que
» Spa et Ostende au point de vue de la loi sur les jeux ;
» que les jeux y soient organisés sous le contrôle de
» l'État, les bénéfices à en provenir devant être taxés
» au profit de la ville de Thuin jusqu'à concurrence de
» 13,500 francs, sous réserve d'autres taxes à mettre
» par l'État au profit d'œuvres de bienfaisance na-
» tionales. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

23. 211. Par pétition datée de Waret-la-Chaussée, le sieur Stiénon, chef de bureau honoraire des ponts et chaussées, expose que le local servant de bureau pour lui, deux commis et un messenger, était de dimensions trop restreintes et mal éclairé.

En conséquence, le pétitionnaire sollicite « une indemnité en vue de prendre les soins que nécessite sa santé ; » il se plaint aussi des agissements d'un directeur de service à son égard.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.

24. 210. Les président et secrétaire de la Fédération générale des secrétaires communaux de Belgique transmettent au Sénat le vœu émis par le congrès des secrétaires communaux, tenu à Mons le 5 juillet 1908, tendant à ce que le sixième alinéa de l'article unique de la loi du

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

3 juillet 1894, relative aux traitements minima des secrétaires communaux, soit modifié en ce sens que l'augmentation quinquennale sera portée à 10 p. c. à partir du 1^{er} janvier 1910.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

25. 207. Le Conseil communal d'Anderlecht émet le vœu que le Gouvernement applique au bétail américain le même régime de police sanitaire que pour le bétail hollandais.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture.

26. 209. Par pétition datée de Seloignes, le sieur Émile Danvoye expose que son fils, milicien de 1908, a été reconnu apte au service militaire, malgré une difformité résultant d'une fracture du bras gauche.

Le pétitionnaire demande que son fils soit soumis à un nouvel examen, la décision par laquelle il a été désigné pour le service ayant été prise à l'intervention d'une famille fortunée et influente du canton.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

Le Président,

Baron DE FAVEREAU.